

ARRETE N° 21/12 /MINESEC - 9 FEV 2012
portant réorganisation de l'Examen Probatoire de l'Enseignement
Technique de la filière des Sciences et Technologies du
Tertiaire (STT).

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun ;
Vu le décret N°97/044 du 05 Mars 1997 modifiant le Décret N°93/255 du 28 septembre 1993 portant création d'un Office du Baccalauréat du Cameroun ;
Vu le décret N°97/045 du 05 mars 1997 modifiant le Décret N°93/172 du 01 juillet 1993 portant création du General Certificate of Education Board (G C E Board) ;
Vu le décret n° 2005/139 du 25 avril 2005 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;
Vu l'arrêté n°114/MINESEC/IGE/IP-STT/DETN du 12 juillet 2010 portant réorganisation des spécialités de l'Enseignement Technique Commercial,

ARRETE :

Article 1^{er}.- L'examen Probatoire de l'Enseignement Technique de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire est réorganisé selon les spécialités suivantes :

- Action et Communication Administratives (ACA)
- Comptabilité et Gestion (CG)
- Fiscalité et Informatique de Gestion (FIG)
- Action et Communication Commerciales (ACC)
- Sciences Economiques et Sociales (SES)

Article 2.- La nature, la durée, le coefficient et la définition des épreuves de chaque spécialité sont fixés comme suit :

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
001341  31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE

A) NATURE-DUREE-COEFFICIENT

a) SPECIALITE ACA : ACTION ET COMMUNICATION ADMINISTRATIVES

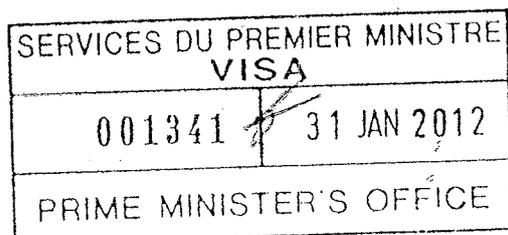
NATURE DES EPREUVES	Coef.	Durée
I. Epreuves Ecrites d'Enseignement Général		
- Français/English Language	4	4H
- Anglais/French	3	2H
- Histoire ou Géographie	1	1H
- Education à la Citoyenneté et à la Morale	1	1H
S/Total 1	09	8H
II. Epreuves Professionnelles Ecrites		
- Economie Générale	1	1H30
- Economie d'Entreprise	1	1H30
- Droit	2	1H30
- Mathématiques Appliquées	1	1H
- Comptabilité	1	1H30
- Organisation du Travail Administratif (O.T.A)	2	2H
- Travaux d'Application (T.A)	3	3H
- Outils de communication	1	1 H
- Prise Rapide de notes	1	1 H
S/Total 2	13	14H
III. Epreuves Professionnelles Pratiques		
Pratique Professionnelle sur Matériel		
- Atelier Obligatoire :		
* Rédaction et Présentation du Courrier	2	1H
* Application de logiciels (dossier 1 et dossier 2)	2	1H
- Atelier au choix :	1	15mn par candidat
* Téléphonie		
* Reproduction sur copieur		
* la télécopie.		
S/Total 3	05	2H15
- Epreuve d'Education Physique et Sportive	1	
Total General	28	24H15

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
001341 / 31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE

b) SPÉCIALITE CG : COMPTABILITE ET GESTION

NATURE DES EPREUVES	Coef.	Durée
I. Epreuves Ecrites d'Enseignement Général		
- Français/English Language	4	4H
- Anglais/French	3	2H
- Histoire ou Géographie	1	1H
- Education à la Citoyenneté et à la Morale	1	1H
- Mathématiques Générales	1	1H
S/TOTAL 1	10	9H
II. Epreuves Professionnelles Ecrites		
- Economie Générale	1	1H30
- Economie d'Entreprise	2	1H30
- Droit	1	1H30
- Mathématiques Appliquées	2	1H30
- Technique Comptable (TC)	4	4H
- Pratique Professionnelle (PP)	4	4H
- Courrier (1)	1	1H00
S/TOTAL 2	15	15H00
III. Epreuves Professionnelles Pratiques		
- Comptabilité et Gestion Assistées par Ordinateur (CGAO)	2	30 mn par candidat
S/TOTAL 3	2	
- Epreuve d'Education Physique et Sportive	1	
TOTAL GENERAL	28	24H30

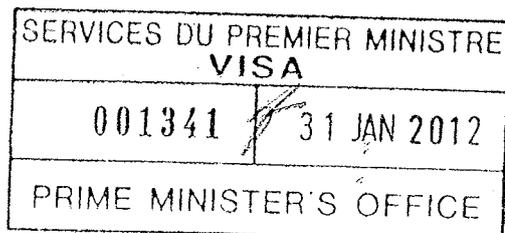
(1) Le travail du candidat est uniquement manuscrit



c) SPECIALITE ACC : ACTION ET COMMUNICATION COMMERCIALES

NATURE DES EPREUVES	Coef.	Durée
I. Epreuves Ecrites d'Enseignement Général		
- Français/English Language	4	4H
- Anglais/French	3	2H
- Histoire ou Géographie	1	1H
- Education à la Citoyenneté et à la Morale	1	1H
- Mathématiques Générales	1	1H
S/Total 1	10	9H
II. Epreuves Professionnelles Ecrites		
- Economie Générale	1	1H30
- Economie d'Entreprise	2	1H30
- Droit	1	1H30
- Mathématiques Appliquées	2	1H30
- Comptabilité	2	2H
- Techniques Commerciales (TC)	3	3H
- Pratique Professionnelle (PP)	3	3H
- Courrier (1)	1	1H00
S/Total 2	15	15H
II.1 Epreuves Professionnelles Pratiques		
- Gestion Commerciale Assistée par Ordinateur (GCAO)	2	30 mn par candidat
S/Total 3	2	30 mn
- Epreuve d'Education Physique et Sportive	1	
Total General	28	24H30

(1) Le travail du candidat est uniquement manuscrit



d) SPECIALITE FISCALITE ET INFORMATIQUE DE GESTION (FIG)

NATURE DES EPREUVES	Coef.	Durée
I. Epreuves Ecrites d'Enseignement Général		
- Français/English Language	3	4H
- Anglais/French	3	2H
- Histoire ou Géographie	1	1H
- Education à la Citoyenneté et à la Morale	1	1H
- Mathématiques Générales	2	2H
S/Total 1	10	10H
II. Epreuves Professionnelles Ecrites		
- Economie Générale	1	1H30
- Economie d'Entreprise	2	1H30
- Droit	1	1H30
- Mathématiques Appliquées	2	1H30
- Technique Comptable (TC)	1	1H30
- Fiscalité	3	3H
- Gestion des Systèmes d'Information (GSI) : Etude de cas	3	3H
- Courrier (1)	1	1H00
S/Total 2	15	14H30
III. Epreuves Professionnelles Pratiques		
- Gestion des Systèmes d'Information (GSI) : Epreuve Pratique	2	60 mn par candidat
S/Total 3	2	60 mn
- Epreuve d'Education Physique et Sportive	1	
Total General	28	24H30

(1) Le travail du candidat est uniquement manuscrit.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

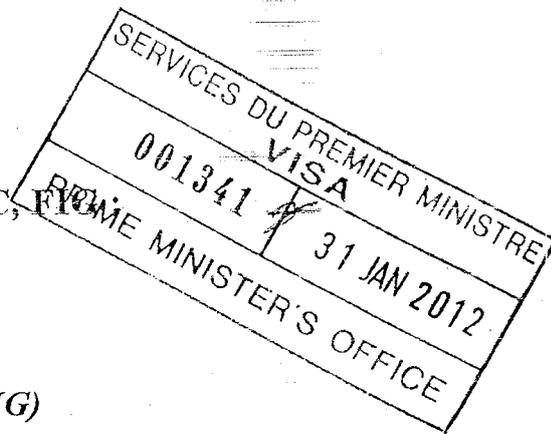
e) SPECIALITE SES : SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

NATURE DES EPREUVES	Coef.	Durée
I. Epreuves Ecrites d'Enseignement Général		
- Français	4	4H
- Anglais	2	3H
- Allemand ou Espagnol ou Chinois	2	3H
- Mathématiques Générales	3	3H
- Histoire ou Géographie	2	2H
- Education à la Citoyenneté et à la Morale	1	1H
- Sciences Physiques	1	1H
S/Total 1	15	17H
II. Epreuves Professionnelles Ecrites		
- Comptabilité	2	2H
- Mathématiques Appliquées	1	1H30
- Economie d'Entreprise	2	2H
- Sciences Economiques et Sociales	4	3H
- Droit	1	1H30
S/Total 2	10	10H
III. Epreuves Professionnelles Pratiques		
- Informatique appliquée à l'économie	2	30 mn par candidat
S/Total 3	2	30 m n
- Epreuve d'Education Physique et Sportive	1	
Total General	28	27H30

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

B) DEFINITION DES EPREUVES

I - EPREUVES COMMUNES AUX : ACA, CG, ACC, FIG



DROIT

Durée : 1H 30 Coeff. : 2 (ACA) ; 1 (CG, ACC, FIG)

L'épreuve comporte deux parties obligatoires portant sur des points différents du programme de Droit :

- Une partie théorique consacrée à des questions de cours ;
- Une partie pratique consistant en des cas pratiques (applications concrètes d'une règle de Droit) ou des consultations juridiques (renseignements sur la régularité d'une opération juridique projetée, évaluation des chances de succès d'une action en justice...)

L'objectif est de vérifier que le candidat comprend et peut, intelligemment et objectivement, à l'aide des connaissances acquises, résoudre les problèmes relatifs à la vie juridique.

II - EPREUVES COMMUNES AUX : ACA, CG, ACC, FIG.

1. PREMIERE LANGUE (FRANÇAIS OU ENGLISH) :

Durée : 4 H Coeff. 4(ACA, CG, ACC); Coeff. 3(FIG)

a) Français (LV1)

L'épreuve de français comporte trois sujets au choix du candidat.

Sujet de type 1 : Résumé de texte et Langue

Ce sujet porte sur un texte non littéraire et non narratif comportant 400 à 500 mots au maximum choisi en fonction de la spécialité. Elle se subdivise en 3 parties.

Première Partie : Résumé de texte

La règle est de réduire le texte au quart environ de sa longueur.

Le libellé de cette première partie du sujet précisera donc le nombre de mots à employer, la marge tolérée (10 %). Il précisera aussi qu'il faut impérativement indiquer le nombre de mots utilisés à la fin du résumé. Le candidat devrait donner au texte une version condensée, mais fidèle sur le plan des idées. Il reformule le discours du texte initial avec ses propres mots, mais sans prendre de distance dans les idées, sans utiliser les termes de l'analyse de texte : « Il s'agit de... », « dans ce texte... », « selon l'auteur... », « il est question ici de... », etc.

Deuxième partie : Discussion

Elle consistera en une discussion sur un problème important et précis tiré du texte.

À ce propos, on demande au candidat d'exprimer un avis argumenté sous forme de petite dissertation, en se référant à son expérience personnelle et à ses lectures.

Troisième partie : Langue

Cette partie pose des questions de langue portant sur la communication, la sémantique, la morphosyntaxe et la stylistique.

Le barème :

- Résumé de texte : /5 points
- Discussion : /5 points
- Langue : /8 points
- Présentation : /2 points

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Sujet de type 2 : Commentaire composé

Ce sujet porte sur un texte court (maximum 20 à 30 lignes saisies à la police 12), choisi parmi les œuvres au programme, en raison de sa qualité littéraire. Le candidat est invité non pas à faire une explication du texte ligne par ligne, mais à rendre compte de la lecture personnelle qu'il en a faite, c'est-à-dire de la façon dont il découvre, ressent et comprend l'intérêt et l'originalité de ce texte littéraire. Ce faisant, il veillera à montrer autant que possible la corrélation entre le fond et la forme dans le texte, au lieu de les dissocier.

Le texte proposé aux candidats est obligatoirement accompagné d'un libellé qui, sans être contraignant, a pour fin première de faciliter la démarche du candidat, lui laissant néanmoins la liberté d'orienter, d'ordonner, d'élargir et d'approfondir son commentaire selon sa sensibilité.

- | | | |
|----------|---|-------|
| Barème : | - compréhension du texte | 6 pts |
| | - pertinence et organisation de l'analyse | 6 pts |
| | - maniement de la langue (ou qualité de l'expression) | 6 pts |
| | - présentation | 2 pts |

Sujet de type 3 : Dissertation

Le sujet de dissertation demande au candidat de réfléchir et de s'exprimer sur une ou plusieurs œuvres au programme à partir d'un problème donné qu'il aura préalablement défini et limité.

Le jugement proposé à la réflexion du candidat ou la question qui lui est posée doivent être formulés sans ambiguïté et le libellé du sujet parfaitement clair. En particulier, si l'on souhaite que le candidat ait une réflexion critique, il convient de la lui demander explicitement par une formule du type « Expliquez et discutez... »

- | | | |
|----------|---|-------|
| Barème : | - compréhension du sujet | 6 pts |
| | - pertinence et organisation de l'analyse | 6 pts |
| | - maniement de la langue (ou qualité de l'expression) | 6 pts |
| | - présentation | 2 pts |

b) English Language (LV1)

This examination is made up of three (3) sections namely Essay, Comprehension and Summary.

1 - Essay

Three or four topics are given for candidates to choose one on which they are expected to write between 450 and 500 words. The Essay is marked out of 8.

2 - Comprehension

This section is marked out of 7. The themes of the texts for comprehension are related to topical issues that concern Business, Industries and human relations. The length of the texts would be at least one and a half of an A4 format but since text difficulty depends on various factors such as lexical density, the length given is purely indicative.

Comprehension questions may include factual, inferential and application aspects of the text.

3 - Summary

This section is intended to be a précis of the comprehension text in between 60 and 80 words of continuous prose.

It is marked out of 5.

2. DEUXIEME LANGUE (ANGLAIS OU FRANÇAIS) :

Durée : 2 H Coeff. : 3 (ACA, CG, ACC, FIG)

a) Anglais (LV2)

L'épreuve d'anglais, deuxième langue comporte quatre sections :

Une première section intitulée Grammaire notée sur 10 points.

Une deuxième section intitulée Vocabulaire notée sur 10 points.

Une troisième section intitulée Compréhension notée sur 10 points. Un passage de longueur moyenne est proposé aux candidats qui, après l'avoir lu, répondent aux questions posées, en évitant de recopier le texte.

Une quatrième section intitulée Essay notée sur 10 points. Cette partie vise à tester l'aptitude des candidats à s'exprimer librement et de manière cohérente par écrit en anglais. Trois sujets sont proposés au choix des candidats qui doivent les traiter en 20 à 25 lignes.

N. B. Le total des notes des sections est divisé par deux (2) et multiplié par le coefficient.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

b) Français (French LV2)

L'épreuve de français comme langue vivante 2 (French LV2) comporte trois (3) parties.

Première Partie : Connaissance et maniement de la langue (ou bien vocabulaire et grammaire)

Elle porte sur 5 à 10 questions. Les questions visent la maîtrise de différents éléments linguistiques par le candidat : vocabulaire, syntaxe, orthographe, conjugaison. Les questions sont présentées sous formes diverses :

- Exercices à trous (lacunaires),
- Questions à choix multiples,
- Identification des termes,
- Mise en forme,
- Bonne conjugaison.

Notation : 5 points

Deuxième partie : Compréhension du texte

Elle vise à évaluer le degré de compréhension écrite (compréhension des faits, des détails significatifs et des modes d'expression).

Un texte littéraire ou non en français contemporain simple, d'une longueur de 300 à 350 mots de réflexion adaptés à la spécialité c'est-à-dire sur des thèmes d'activités techniques, est proposé aux candidats.

Ce texte est suivi de 5 à 8 questions.

Ces questions portent sur le sens, la forme ou sur le rapport entre le fond et la forme. Il faut éviter les questions qui n'ont aucun rapport avec le texte. Exemple : le fait de civilisation.

Notation : 8 à 10 points

Troisième partie : Essai

Cet exercice vise à évaluer l'expression écrite des candidats c'est-à-dire la maîtrise et connaissance de la langue, mesurer le degré de puissance de l'imagination du candidat, la richesse de la pensée, ainsi que son expression. Le libellé du sujet doit être précis, exemple : décrire, raconter, faire parler deux personnes, rapporter, écrire une lettre, etc.... Le candidat répond en écrivant un ou deux paragraphes pour répondre à une question posée en français.

Notation : 5 points

Présentation générale : 2 points

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

III - EPREUVES COMMUNES AUX : ACA, CG, ACC, FIG :

1. ECONOMIE GENERALE:

Durée : 1 H 30

Coeff : 1

Cette épreuve vise à vérifier les connaissances économiques de base acquises par le candidat et à apprécier son aptitude à comprendre ou à résoudre les problèmes économiques élémentaires dans une perspective professionnelle.

Le sujet comportera deux parties obligatoires :

- Une partie théorique comportant des questions de cours notée de 8 à 10 points sur 20 ;
- Une partie pratique consistant en un ou deux exercices d'application notée de 10 à 12 points sur 20.

L'ensemble devant être conforme au programme officiel.

2. ECONOMIE D'ENTREPRISE

Durée : 1 H 30

Coeff. : 1 (ACA) ; 2 (CG, ACC, FIG)

L'épreuve d'Economie d'Entreprise au Probatoire de l'Enseignement Secondaire Technique, vise à évaluer les acquis des candidats en ce qui concerne l'entreprise notamment :

- Le concept d'entreprise en tant qu'unité économique et système ouvert sur un environnement concurrentiel ;
- Les fonctions sociales ;
- Les activités de production, de commercialisation et de financement de l'entreprise.

Le sujet proposé aux candidats doit comporter :

- Soit une série de cinq questions obligatoires portant sur au moins 80% du programme officiel ;
- Soit deux parties obligatoires :
 - donc l'une sera toujours un problème ou un exercice pratique avec des questions notées de 10 à 12 points sur 20;
 - L'autre des questions théoriques notées de 08 à 10 points sur 20;
 - L'ensemble devant être conforme au programme officiel.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

IV- EPREUVES COMMUNES AUX CG, ACC, FIG :

1 - MATHEMATIQUES APPLIQUEES

Durée : 1H 30

Coeff. : 2(CG, ACC, FIG)

L'épreuve de **Mathématiques Appliquées** au Probatoire de l'Enseignement Secondaire Technique des filières sus mentionnées, vise à vérifier que le candidat est capable :

- D'appliquer les calculs commerciaux et financiers aux problèmes de gestion à court terme des entreprises;
- D'utiliser les moyens statistiques pour comprendre certaines données de l'entreprise ainsi que les faits économiques et sociaux liés à la gestion.

Le sujet proposé aux candidats doit comporter deux exercices indépendants:

- L'un des exercices portera sur les statistiques et les indices et plus précisément sur les éléments suivants :
 - Calcul, détermination et ou représentation graphique des séries statistiques ;
 - Evaluation de la dispersion ;
 - Statistiques d'achat, de production, de vente ;
 - Opérations sur les indices ;
 - Etc.
- L'autre sur les autres aspects du programme officiel en vigueur notamment sur :
 - pourcentages
 - Partages proportionnels et ou inversement proportionnels ;
 - Progressions arithmétiques et ou géométriques ;
 - Capitalisations et ou actualisations à intérêts simples ;
 - Opérations sur les effets de commerce ;
 - Etc .

N B:

- Cette épreuve ne comporte aucune question de cours ;
- Le premier sera noté de 08 à 10 points sur 20 points;
- Et le deuxième sera noté de 10 à 12 points sur 20 points.

V - EPREUVES COMMUNES AUX CG, ACC, FIG :

1 - COURRIER : *Durée : 1H00*

Coeff. : 1(CG, ACC, FIG)

Cette épreuve vise à évaluer les acquis du candidat en ce qui concerne la Rédaction d'une lettre commerciale ou administrative.

NB : *Le travail du candidat est uniquement manuscrit.*



VI - EPREUVES COMMUNES AUX CG, ACC :

MATHEMATIQUES GENERALES : *Durée : 1H Coeff. : 1(CG, ACC)*

L'épreuve de Mathématiques Générales au Probatoire CG et au Probatoire ACC vise à évaluer chez les candidats les deux compétences suivantes :

- Utiliser les mathématiques pour résoudre des problèmes issus de la vie professionnelle,
- Déployer un raisonnement mathématique,

Elle porte sur l'ensemble du programme de mathématiques de la classe de première de la spécialité concernée.

Structure de l'Epreuve

L'épreuve comporte deux parties A et B :

- la partie A est une série de questions (tests à production ou tests objectifs) ;
- la partie B un problème portant sur un domaine propre à la spécialité concernée.

Le total des points alloués à chaque partie varie de huit (08) à douze (12), l'ensemble de l'épreuve étant noté sur vingt (20) points.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

VII - EPREUVES SPECIFIQUES

A - ACTION ET COMMUNICATION ADMINISTRATIVES (ACA)

1. ORGANISATION DU TRAVAIL ADMINISTRATIF (O.T.A)

Durée : 2 H Coeff. 2

Il s'agit d'une épreuve écrite qui couvre les programmes des classes de seconde et de première. Le sujet proposé doit comporter deux parties obligatoires :

Première Partie : 30% du poids total

Elle est composée de questions de cours portant sur des chapitres différents.

Deuxième Partie : 70% du poids total

Cette partie est composée de 2 ou 3 exercices succincts portant sur 2 ou 3 parties différentes du programme officiel.

2. TRAVAUX D'APPLICATION (T.A) : Durée : 3H Coeff. : 3

L'épreuve de travaux d'application est écrite. Elle a pour but de vérifier que le candidat est capable de s'adapter à un poste de travail administratif.

Le candidat doit exécuter des travaux administratifs en conformité avec le contenu du programme officiel.

Cette épreuve qui se présente sous la forme d'une synthèse permet d'évaluer le candidat sur les démarches méthodologiques et les savoir-faire étudiés depuis la classe de seconde et relatives aux activités administratives.

Lorsque les réponses aux questions posées requièrent des informations spécifiques, une documentation succincte peut être fournie au candidat (informations sur l'entreprise, textes juridiques, statistiques...).

L'épreuve comportera obligatoirement 4 parties :

3 parties notées sur 50 points, consacrées aux travaux d'organisation et de communication relevant du cours d'OTA des classes de Seconde et Première.

Une 4^{ème} partie notée sur 10 points, portant sur les outils de communication (Matériels et Outils Bureautiques, Outils de Communication.)

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

3. OUTILS DE COMMUNICATION : Durée : 1 H 20 points

Les candidats seront interrogés sur les outils de communication au programme de la classe de Première.

4. LA PRISE RAPIDE DES NOTES : Durée : 1 H 20 points

Prise rapide pendant 3 minutes au maximum, d'un message verbal ou d'un texte à caractère commercial ou économique ou de directives, dicté à une vitesse de 70 mots minute et suivie d'une transcription manuscrite.

NB : *Le travail du candidat est uniquement manuscrit pour toutes les épreuves écrites.*

5. PRATIQUE PROFESSIONNELLE SUR MATERIEL (PPM) /40 points

L'épreuve se présente sous la forme d'un dossier remis au candidat, et incluant un dossier obligatoire et trois dossiers à tirer au sort :

Dossier obligatoire :

a) Courrier : Durée : 1 h 20 points

Il s'agit de la rédaction et de la présentation d'une correspondance à partir d'un dossier professionnel et éventuellement l'établissement de document(s) accompagnant celle-ci.

b) Application de logiciels Durée : 1 h 20 points

Ce dossier permet d'évaluer les aptitudes des candidats à l'utilisation des logiciels inscrits au programme. L'épreuve comprend deux sous dossiers à traiter obligatoirement par le candidat :

- Sous dossier « Organisation » : 30 mn 10 pts
- Sous dossier « Communication » : 30 mn 10 pts

Dossier à tirer au sort : (15 mn par candidat)

- Atelier « Téléphonie »;
- Atelier « Reproduction sur copieur »;
- Atelier « Télécopie ».



➤ Atelier « Téléphonie » : 10 points 15 mn

Cet atelier à tirer au sort, permet d'évaluer les aptitudes du candidat à :

- tenir convenablement une conversation téléphonique, concevoir et noter des messages dans l'une des deux langues officielles ;
- respecter les règles de politesse et d'accueil téléphonique ;
- utiliser toutes les améliorations apportées dans le domaine téléphonique (utilisation des appareils de péri téléphonie etc.).

➤ Atelier « Reproduction sur copieur » : 10 points 15 mn

Cet atelier à tirer également au sort, permet d'évaluer les aptitudes du candidat à :

- Manipuler facilement un copieur ;
- Agrandir ou réduire le format d'un document à multiplier ;
- Multiplier un document recto-verso.

➤ Atelier « Télécopie »

- Cet atelier à tirer également au sort, permet d'évaluer les aptitudes du candidat à :
- manipuler un télécopieur ;
- envoyer et recevoir un fax.

5. COMPTABILITE :

Durée : 1H 30

Coeff. : 1

Cette épreuve vise à évaluer les habiletés du candidat à :

- . manipuler, exploiter, établir, tenir à jour et parfois contrôler, dans le cadre de sa vie professionnelle, les documents commerciaux et les principaux livres comptables (70 % du poids total) ;
- . clôturer les comptes dans le système minimal de trésorerie (simplifié) et/ou allégé (30 % du poids total).



6. MATHEMATIQUES APPLIQUEES :

Durée : 1 H Coeff. : 1

Cette épreuve doit permettre de mesurer l'aptitude du candidat à utiliser les moyens statistiques élémentaires pour comprendre les faits économiques et sociaux liés à la gestion.

Elle comporte des travaux simples portant au moins sur deux des quatre points suivants :

- description statistique d'une population ;
- représentation graphique des spécialités statistiques ;
- calcul/détermination des valeurs caractéristiques de tendance centrale ;
- calcul et application d'indices à la vie économique.

Les données de base de ces travaux seront tirées des réalités économiques et sociales en rapport avec les problèmes de gestion.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

B. COMPTABILITE ET GESTION (CG)

1. TECHNIQUE COMPTABLE :

Durée : 4 H

Coeff. : 4

L'épreuve prend appui sur la présentation d'une ou de plusieurs situations concrètes empruntées à la réalité du champ professionnel de référence de la spécialité.

Le candidat doit réaliser un certain nombre de travaux indépendants et/ou complémentaires permettant de mobiliser les connaissances et les compétences constitutives de la spécialité.

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- mettre en jeu les principes, mécanismes et logiques de traitements comptables fondamentaux (30% du poids total) ;
- participer aux travaux de fin d'exercice (30% du poids total) ;
- calculer les coûts et déterminer le résultat analytique (20% du poids total) ;
- dégager l'intérêt et les limites des méthodes et outils employés (20% du poids total).

2. PRATIQUE PROFESSIONNELLE (PP)

Durée : 4H

Coeff. : 4

L'épreuve prend appui sur la présentation d'une ou de plusieurs situations concrètes empruntées à la réalité du champ professionnel de référence de la spécialité.

Le candidat doit réaliser un certain nombre de travaux indépendants et/ou complémentaires lui permettant de mobiliser les connaissances et les compétences constitutives de la spécialité.

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- Etablir et enregistrer les documents comptables des différents cycles de gestion (25% du poids total) ;
- Ouvrir, tenir et arrêter les différents livres comptables dans le système classique et centralisateur et/ou contrôler les enregistrements (25% du poids total) ;
- Remplir les tableaux de la DSF : les 13 premiers tableaux du système normal et/ou les 12 premiers tableaux du système allégé et/ou ceux du système minimal de trésorerie (25% du poids total) ;
- Ouvrir et tenir une Comptabilité analytique de Gestion (25% du poids total).

3 - COMPTABILITE ET GESTION ASSISTEES PAR ORDINATEUR (CGAO)

Durée : 30 mn

Coeff. : 2

Nature de l'épreuve : Epreuve pratique permettant de vérifier l'habileté des candidats à utiliser les logiciels inscrits au programme.

Déroulement de l'épreuve : - L'épreuve est constituée d'un jeu de quatre (4) sujets.
- Le candidat tire au sort un sujet et le traite en 30 mn.
Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.



C - ACTION ET COMMUNICATION COMMERCIALES (ACC)

1. COMPTABILITE :

Durée : 2H Coeff. : 2

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- Etablir les documents commerciaux se rapportant à une situation réelle (20% du poids total) ;
- Procéder aux enregistrements comptables dans les systèmes comptables classique et/ou centralisateur (20% du poids total) ;
- Participer aux travaux de fin d'exercice (30% du poids total) ;
- Calculer les coûts et déterminer le résultat analytique (30% du poids total).

2. TECHNIQUES COMMERCIALES : *Durée : 3H Coeff. : 3*

L'épreuve de Techniques Commerciales a pour but de vérifier que le candidat est capable d'identifier et de proposer les solutions les plus indiquées aux principaux problèmes en rapport avec les fonctions d'approvisionnement et de distribution, ainsi qu'à ceux de l'implantation et de l'aménagement d'une activité commerciale.

Elle sera structurée en trois parties indépendantes ou partiellement liées, mais nécessairement centrées sur une ou deux entreprises.

Les travaux à effectuer relevant du domaine des techniques de commercialisation du programme de la classe de 1^{ère} ACC, se présenteront sous forme de tâches d'étude, d'analyse, de conception, d'organisation, de contrôle, d'expansion des situations, des faits et des connaissances etc.

Chaque partie de l'épreuve comportera plusieurs tâches portant sur l'un des champs d'activités suivants :

- l'activité commerciale, la fonction de distribution et les structures de commerce au Cameroun ;
- l'environnement, l'implantation et l'aménagement d'un point de vente ;
- les achats, les approvisionnements et la gestion des stocks ;
- les techniques de vente et après vente ;
- la fonction commerciale dans l'entreprise, les services commerciaux et l'organisation des équipes de vente et de VRP.

La réalisation des travaux demandés devra aussi faire appel à l'esprit d'imagination, de créativité et de synthèse du candidat.



3. PRATIQUE PROFESSIONNELLE (PP) : *Durée : 3 H Coeff. : 3*

L'épreuve de Pratique professionnelle vise à vérifier que le candidat est capable :

- . de s'adapter aisément dans un service commercial ;
- . d'organiser méthodiquement son travail quotidien ;
- . de mettre en œuvre toutes les connaissances et compétences acquises au cours de sa formation ;
- . de remplir correctement les tâches incombant à un poste commercial donné.

Elle comporte des travaux de toute nature relevant du domaine d'activités commerciales tels que :

- . administration et communication commerciales ;
- . enquête et analyse économiques et conjoncturelles ;
- . étude, analyse et recherche commerciales et professionnelles ;
- . présentation de rapports, PV et comptes rendus d'activités commerciales ;
- . rédaction et présentation des lettres commerciales ;
- . sollicitation, prospection, vente et opérations complémentaires ;
- . établissement de documents d'exploitation et mise à jour des livres de l'entreprise ;
- . gestion des stocks.

Les chaînes de travaux demandés seront présentées sous les formes réelles utilisées dans la profession et un accent particulier sera mis sur la recherche des informations fiables et l'utilisation des documents réels.

4 - GESTION COMMERCIALE ASSISTEE PAR ORDINATEUR (GCAO)

Durée : 30 mn

Coeff. : 2

Nature de l'épreuve : Epreuve pratique permettant de vérifier l'habileté des candidats à utiliser les logiciels inscrits au programme.

Déroulement de l'épreuve : - L'épreuve est constituée d'un jeu de quatre (4) sujets.
- Le candidat tire au sort un sujet et le traite en 30 mn.
Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

D. FISCALITE ET INFORMATIQUE DE GESTION (FIG)

1. TECHNIQUE COMPTABLE :

Durée : 1H30 Coeff. : 1

L'épreuve prend appui sur la présentation d'une ou de plusieurs situations concrètes empruntées à la réalité du champ professionnel de référence de la spécialité.

Le candidat doit réaliser un certain nombre de travaux indépendants et/ou complémentaires lui permettant de mobiliser les connaissances et les compétences constitutives de la spécialité.

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- . mettre en jeu les principes, mécanismes et logiques des traitements comptables fondamentaux (40% du poids total)
- . préparer les travaux de fin d'exercice et établir les principaux documents de synthèse (40% du poids total) ;
- . calculer les coûts et déterminer le résultat analytique (20% du poids total).

2. FISCALITE

Durée : 3H Coeff. : 3

Cette épreuve vise à évaluer l'habileté du candidat à résoudre des problèmes liés à la fiscalité de l'entreprise conformément au programme de la classe de Première FIG. Elle comporte des questions de cours et des problèmes à résoudre.

L'épreuve comporte deux parties :

- Première partie : Impôts et Taxes (50% du poids total)
 - Sous dossier 1 : théorie
 - Sous dossier 2 : pratique
- Deuxième partie : Fiscalité locale (50% du poids total)
 - Sous dossier 1 : théorie
 - Sous dossier 2 : pratique

3 - MATHEMATIQUES GENERALES : Durée : 2H00 Coeff. : 2

L'épreuve de Mathématiques Générales au Probatoire FIG vise à évaluer chez les candidats les deux compétences suivantes :

- Utiliser les mathématiques pour résoudre des problèmes issus de la vie professionnelle,
- Déployer un raisonnement mathématique.

Elle porte sur l'ensemble du programme de mathématiques de la classe de première des spécialités concernées.



Structure de l'Épreuve

L'épreuve comporte deux parties A et B:

- la partie A est constituée de tests objectifs (questions à trous, questions à choix multiples, questions dichotomiques...).
- et la partie B un problème portant sur un domaine propre aux spécialités concernées.

Le total des points alloués à chaque partie varie de huit (08) à douze (12), l'ensemble de l'épreuve étant notée sur vingt (20) points.

4. GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (GSI) : ETUDE DE CAS

Durée : 3H

Coeff. : 3

L'épreuve prend appui sur la présentation d'une ou plusieurs situations concrètes empruntées à la réalité du champ professionnel de référence de la spécialité.

Le candidat doit réaliser un certain nombre de travaux indépendants et/ou complémentaires lui permettant de mobiliser les connaissances et les compétences constitutives du pôle technologique de la spécialité.

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- analyser une situation ;
- traiter l'information ;
- effectuer des choix et/ou les justifier ;
- communiquer en utilisant le vocabulaire adapté ;
- organiser un ensemble d'opérations ;
- mettre en œuvre les démarches, méthodes, techniques et outils propres à la spécialité ;
- dégager l'intérêt et les limites des méthodes et outils employés.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

5. GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION (GSI) : EPREUVE PRATIQUE

Durée : 60 mn

Coeff. : 2

Nature de l'épreuve : Epreuve pratique permettant de vérifier l'habileté des candidats à utiliser les matériels, logiciels et langages inscrits au programme.

Déroulement de l'épreuve :

- L'épreuve est constituée d'un jeu de quatre (4) sujets ;
 - Le candidat tire au sort un sujet et travaille pendant 60 mn.
- Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

E. SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES (SES)

1) Français Durée : 4H Coeff. : 4

L'épreuve de français au probatoire comporte (03) trois sujets au choix u candidat :

1) La dissertation a pour objectif d'évaluer la connaissance que le candidat a des œuvres étudiées en classe, ses capacité de compréhension, d'organisation et sa maîtrise de l'expression écrite.

Elle porte sur une ou plusieurs œuvres inscrites au programme et est évaluée de la manière suivante :

- La compréhension : 6 pts
- La connaissance et le maniement de la langue : 6 pts
- la composition : 6 pts
- la présentation : 2 pts

2) Un commentaire composé d'un texte dont l'objectif est d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse, de composition et de rédaction du candidat.

Ce texte, extrait d'une œuvre inscrite au programme, comportera 20 à 30 lignes dactylographiées et sera suivi d'un libellé dont l'objectif est de faciliter la démarche du candidat. Cet exercice est évalué ainsi qu'il suit ;

- La compréhension du texte et la pertinence de l'analyse proposée : 6 pts
- La connaissance et le maniement de la langue : 6 pts
- la composition : sa conformité et sa cohérence : 6 pts
- la présentation : 2 pts

3) Une contraction de texte permettant de tester chez le candidat sa capacité à saisir l'essentiel d'un message et à le restituer en peu de mots.

Cet exercice comporte deux (2) parties :

- La première partie qui est un résumé ou l'analyse d'un texte de 500 à 700 mots
- La deuxième partie qui doit favoriser l'élaboration d'une réflexion personnelle.

Cet exercice est noté de la manière suivante :

- le résumé ou l'analyse : 8 pts
- la discussion : 10 pts
- la présentation : 2 pts

2) Anglais

Durée : 3H Coeff. : 2

L'épreuve proposée au candidat comporte quatre parties ou sections :

- Section A : Grammar
- Section B : Vocabulary
- Section C : Comprehension
- Section D : Essay

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Chacune des sections sera notée sur 10 points. La note sur 20 s'obtiendra en divisant le total des points enregistrés par 2.

La section A, Grammar a pour objectif de tester l'aptitude du candidat à reconnaître les formes fondamentales de la langue anglaise du point de vue grammatical et syntaxique. Quand à la section B, Vocabulary, son but est de tester les connaissances sémantiques et lexicales du candidat. A cet effet il sera proposé aux candidats une gamme d'exercice tels que :

- des phrases mutilées à compléter ;
- un dialogue à compléter ;
- un choix de mots ou expression sur une liste d'où il faut sélectionner les mots ou expressions justes ;
- les exercices de.....

Dans la troisième partie, section C, Comprehension il s'agit d'un texte en prose de longueur moyenne suivi de cinq(5) ou six(6) questions auxquelles le candidat devra répondre en formant des phrases correctes.

La quatrième section D, Essay, vise à tester l'aptitude du candidat à s'exprimer librement et de manière cohérente par écrit en Anglais et sur un sujet donné. Trois (03) ou quatre (04) sujets sont proposés au choix du candidat qui devra les traiter en deux cents (200) mots au moins et deux cent cinquante (250) au plus.

3) Allemand, Espagnol ou Chinois

Allemand

Durée : 3H

Coeff. : 2

Objectif de l'épreuve

L'épreuve d'allemand au probatoire série SES vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- Lire et comprendre un texte à caractère économique ou d'actualité écrit en allemand courant ;
- Utiliser correctement les structures grammaticales apprises dans un contexte ;
- Répondre aux questions posées sur le texte proposé ;
- Traduire de manière convenable dans les deux sens un texte (Allemand-français, français-allemand) ;
- Rédiger un texte cohérent sur un thème donné en allemand.

Structure de l'épreuve

L'épreuve est un exercice basé sur un texte à caractère économique, finances ou d'actualité de 20 à 30 lignes ne présentant pas de difficultés particulières aux plans lexical et grammatical. Elle comporte 5 parties :

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA
001341 / 31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE

I) Compréhension de texte

: 4 points

Les questions portent sur le texte.
Nature des questions :

- Choix multiples
- Vrai ou faux
- Remembrement
- Recherche d'équivalence dans le texte d'un énoncé donné.

II) Grammaire

: 4 points

Un texte à 08 trous, simple et cohérent ne présentant aucune difficulté lexicale que l'élève doit compléter à partir de ses acquis grammaticaux.

III) - Vocabulaire

: 4 points

Il portera sur :

Ses synonymes, les antonymes, les anagrammes, la construction de phrases avec des mots donnés : compléter un petit lexique par des mots proposés.

IV) Traduction

A - Version

: 2 points

Traduction d'un passage du texte visé plus haut. Ce passage doit comporter (02) à (03) lignes.

B - Thème

: 2 points

Traduction en allemand d'un texte cohérent comprenant deux à trois phrases.

V) Essai

: 4 points

Deux sujets libres au choix dont l'un est en rapport avec le texte et l'autre porte sur un thème au programme ou d'actualité. Le nombre de ligne n'est pas déterminé.

Espagnol

Durée : 3h

Coef. : 2

Objectif de l'épreuve :

L'épreuve d'espagnol au probatoire SES B vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- Comprendre un texte à caractère économique ou d'actualité en langue espagnole,
- Répondre spontanément et dans une langue correcte aux questions posées sur le texte proposé,
- Utiliser les structures grammaticales et lexicales apprises,
- Rédiger en espagnol un texte cohérent sur un thème donné,
- Traduire vers le français ou l'espagnol.



Structure de l'épreuve

L'épreuve est un exercice basé sur un texte à caractère économique de 20 à 30 lignes ne présentant pas de difficultés particulières aux plans lexical et grammatical.

Elle comporte quatre parties :

1 - Un commentaire dirigé avec quatre questions dont les deux premières fermées, la troisième semi-ouverte et la quatrième ouverte. : 7 pts

2 - Des exercices structuraux de grammaire pouvant se présenter sur le modèle des QCM : 6 pts

3 - Un exercice de traduction au choix entre : : 3 pts
a) Le passage en français d'un extrait de 4 à 5 lignes du texte proposé pour le commentaire,
b) La traduction en espagnol de trois phrases (phrases détachées ou texte cohérent).

4 - une rédaction comportant deux sujets au choix entre : : 4 pts
1°) - Un sujet libre s'appuyant sur texte proposé ou sur un thème d'actualité,
2°) - Une correspondance commerciale.

4) Mathématiques générales

Durée : 3H Coeff. : 3

L'épreuve de Mathématiques Générales au Probatoire SES vise à évaluer chez les candidats les deux compétences suivantes :

- Utiliser les mathématiques pour résoudre des problèmes issus de la vie professionnelle,
- Déployer un raisonnement mathématique.

Elle porte sur l'ensemble du programme de mathématiques de la classe de première des spécialités concernées.

Structure de l'Epreuve

L'épreuve comporte :

- Soit deux parties A et B, la partie A est constituée de tests objectifs (questions à trous, questions à choix multiples, questions dichotomiques...), et la partie B un problème portant sur un domaine propre aux spécialités concernées. Le total des points alloués à chaque partie varie de huit (08) à douze (12), l'ensemble de l'épreuve étant notée sur vingt (20) points.

5) Sciences Physiques

Durée : 1H Coeff. : 1

L'épreuve vise à vérifier la culture scientifique générale du candidat ; elle traite des problèmes extrêmement importants aussi bien sur le plan fondamental que sur le plan des applications pratiques ; le niveau des exercices proposés doit cependant rester modeste ; il s'agira d'applications directes du cours.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

L'épreuve comporte quatre (04) exercices répartis ainsi qu'il suit :

- a) Chimie - un exercice
- b) Physique - un exercice sur l'énergie (mécanique et électrique)
 - un exercice sur les phénomènes vibratoires
 - un exercice sur les phénomènes corpusculaires

Chaque exercice est noté sur 5 points.

6) Sciences Economiques et Sociales

Durée : 3H Coeff. : 4

Objectifs :

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède des connaissances de base préalables à la poursuite des études en Sciences Economiques et Sociales. De ce fait, elle vise à contrôler :

- l'acquisition du vocabulaire et des notions essentielles inscrites aux programmes des classes de seconde et de première ;
- l'utilisation, l'élaboration et l'interprétation des instruments d'analyse économique (textes, tableaux statistiques et graphiques).

Structure

Le sujet comportera 2 ou 3 parties obligatoires. Elles seront constituées chacune de plusieurs questions relatives :

- aux définitions des notions économiques ;
- aux analyses des thèmes du cours ;
- et soit à la résolution des exercices pratiques, soit aux commentaires ou analyses des textes économiques.

L'ensemble des questions devra couvrir le maximum du programme officiel et s'élaborer dans un temps limité de 3 heures.

Barème

Les questions relatives aux définitions n'excéderont pas les 25% du total des points. Les 75% de points et plus restants seront répartis entre les autres types de questions selon leur importance.

7) Economie d'Entreprise 2H Coeff. : 2

Objectifs :

Cette épreuve vise à évaluer les connaissances acquises par les candidats sur l'ensemble des thèmes à l'étude au programme d'Economie et Organisation des entreprises de la classe de première.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Structure :

Les sujets proposés aux candidats se présenteront comme suit :

- soit une série de cinq (5) questions obligatoires devant couvrir au moins 80% du programme officiel. L'affectation des notes tiendra compte de l'importance des questions posées et du temps nécessaire à l'élaboration de chaque réponse.
- soit deux parties obligatoires : la première partie portera toujours sur les enseignements théoriques, tandis que la deuxième partie sera une exploitation de texte, ou un problème, ou un exercice pratique conforme au programme en vigueur.

La répartition des notes entre ces parties sera la suivante :

- . Première partie 8 à 10 points/20
- . Deuxième partie 12 à 10 points/20

L'ensemble donnant 20 points, on affectera ensuite le coefficient de pondération.

8) Comptabilité Durée : 2H Coeff. : 1

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à :

- . Enregistrer les opérations courantes de l'entreprise (commerciale ou industrielle) dans les différents cycles de gestion (inventaire permanent ou intermittent) (30% du poids total) ;
- . Etablir l'état de rapprochement bancaire et procéder aux régularisations nécessaires (20% du poids total) ;
- . établir les balances à 2, 4 ou 6 colonnes et/ou effectuer les principales opérations d'inventaire et/ou clôturer les comptes dans les système allégé et système minimal de trésorerie (simplifié) (30% du poids total) ;
- . procéder à l'analyse sommaire d'un bilan (20% du poids total)

9) Droit Durée : 1H 30 Coeff. : 1

L'épreuve comporte deux parties obligatoires portant sur des points différents du programme de Droit :

- Une partie théorique consacrée à des questions de cours ;
- Une partie pratique consistant en des cas pratiques (applications concrètes d'une règle de Droit) ou des consultations juridiques (renseignements sur la régularité d'une opération juridique projetée, évaluation des chances de succès d'une action en justice...)

L'objectif est de vérifier que le candidat comprend et peut, intelligemment et objectivement, à l'aide des connaissances acquises, résoudre les problèmes relatifs à la vie quotidienne.



10) Informatique appliquée à l'économie : Durée : 30 mn par candidat Coef : 2

Nature de l'épreuve : Epreuve pratique permettant de vérifier l'habileté des candidats à utiliser les logiciels inscrits au programme.

Déroulement de l'épreuve : - L'épreuve est constituée d'un jeu de quatre (4) sujets.
- Le candidat tire au sort un sujet et le traite en 30 mn.
Il est évalué au fur et à mesure qu'il travaille.

11)- MATHEMATIQUES APPLIQUEES

Durée : 1H 30

Coeff. : 2

L'épreuve de **Mathématiques Appliquées** au Probatoire de l'Enseignement Secondaire Technique des filières sus mentionnées, vise à vérifier que le candidat est capable :

- D'appliquer les calculs commerciaux et financiers aux problèmes de gestion à court terme des entreprises;
- D'utiliser les moyens statistiques pour comprendre certaines données de l'entreprise ainsi que les faits économiques et sociaux liés à la gestion.

Le sujet proposé aux candidats doit comporter deux exercices indépendants:

- L'un des exercices portera sur les statistiques et les indices et plus précisément sur les éléments suivants :
 - Calcul, détermination et ou représentation graphique des séries statistiques ;
 - Evaluation de la dispersion ;
 - Statistiques d'achat, de production, de vente ;
 - Opérations sur les indices ;
 - Etc.
- L'autre sur les autres aspects du programme officiel en vigueur notamment sur :
 - pourcentages
 - Partages proportionnels et ou inversement proportionnels ;
 - Progressions arithmétiques et ou géométriques ;
 - Capitalisations et ou actualisations à intérêts simples ;
 - Opérations sur les effets de commerce ;
 - Etc .

NB:

- Cette épreuve ne comporte aucune question de cours ;
- Le premier sera noté de 08 à 10 points sur 20 points;
- Et le deuxième sera noté de 10 à 12 points sur 20 points.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001341	31 JAN 2012
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Article 3.- L'épreuve d'EPS au Probatoire de l'Enseignement Secondaire Technique, en ce qui concerne les spécialités de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire définis à l'article 1 ci-dessus est constituée d'une seule épreuve pratique réservée aux candidats aptes. Les candidats inaptes en sont exemptés.

Article 4.- La note 0/20 (zéro sur vingt) est éliminatoire pour toutes les épreuves au Probatoire de l'Enseignement Technique en ce qui concerne les spécialités de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire définis à l'article 1 ci-dessus.

Article 5 : La délibération au Probatoire de l'Enseignement Secondaire Technique en ce qui concerne les spécialités de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire définis à l'article 1 ci-dessus se déroule en une seule phase.

Article 6.- 1) Est déclaré admis au Probatoire de l'Enseignement Secondaire Technique en ce qui concerne les spécialités de la filière des Sciences et Technologies du Tertiaire définis à l'article 1 ci-dessus, tout candidat ayant obtenu une moyenne générale sur l'ensemble des épreuves écrites, pratiques et de l'éducation physique et sportive au moins égale à 10/20 (dix sur vingt), sans note éliminatoire, sauf décision contraire du jury.

2) Lors des délibérations, les notes inférieures à 8/10 seront automatiquement noircies, ainsi que celles égales et supérieures à 10/20 au cours des délibérations préliminaires par les membres des jurys. La frange intermédiaire, entre 8 et 10, fera l'objet d'une séance spéciale de délibération dite harmonisation des résultats.

Article 7.- Le présent arrêté prend effet à compter de la session 2012.

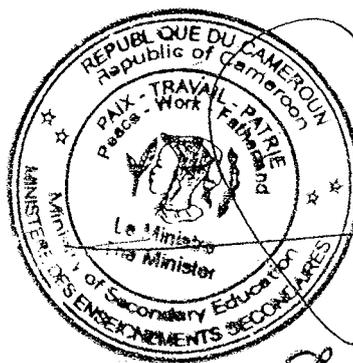
Article 8.- Sont abrogées toutes les dispositions de la décision n°105/B1/10431/MINEDUC/SG/IGP/ESG/ESTP/DEXC/OBC/GCE Board du 17 Avril 2000 et celles antérieures contraires notamment l'arrêté N°015/B1/1031/A/MINEDUC/IGP/ESG/ETP/DESG/DETP/DEXC du 22 mars 1995 portant organisation de l'examen probatoire de l'Enseignement secondaire.

Article 9.- L'Inspecteur Général des Enseignements, les Inspecteurs de Pédagogie, le Directeur de l'Office du Baccalauréat, le Registrar du GCE-Board, les Délégués Régionaux et Départementaux des Enseignements Secondaires et les Chefs d'établissements, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Fait à Yaoundé, le 9 FEV 2012

Am pliations :

- PM
- SESEEC
- IGE
- IP
- OBC
- GCE Board
- Délégués Régionaux
- Délégués Départementaux
- Etablissements concernés
- Chrono, Archives



Louis Baptes Baptes

